

promettent des trains à l'heure

Le document signé hier à Paris entre les deux parties prévoit 90 % des trains à l'heure d'ici 2020 et seulement 1,1 % de trains annulés. Avec aussi plus de rapidité et de capacité

Hier matin à Paris, Renaud Muselier, président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Guillaume Pepy, président de la SNCF, ont signé un protocole d'accord pour la future convention d'exploitation des services TER. La convention définitive sera soumise au vote des élus de la Région, en assemblée plénière le 15 mars et si elle est adoptée s'appliquera pendant cinq ans. Elle est censée reprendre l'essentiel, sinon la totalité du protocole.

Par ce document, chacun s'engage pour une meilleure qualité de service envers les usagers : 100 000 usagers quotidiens – abonnés – qui, affirment les deux présidents, vont vivre la ponctualité. Le protocole prévoit 90 % de trains à l'heure d'ici 2020, et seulement 1,1 % de trains annulés. Également au programme : zéro fermeture de gares dans les territoires ruraux et alpins, avec un maintien de leur déserte, une amélioration de la propreté et du confort avec un meilleur chauffage et une meilleure climatisation dans les rames. S'il y a maintien



Avec ces engagements, les usagers devraient retrouver le sourire.

(Photo Patrick Blanchard)

coordination des TER avec les cars régionaux et les réseaux urbains. C'est prévu en tout cas dans le protocole.

Des bonus-malus appliqués à la SNCF

Renaud Muselier a également annoncé plus de rapidité et de capacité sur les dessertes urbaines « pour que le TER constitue une al-

tre la pollution de l'air. » Et pour que ça marche, des pénalités à l'encontre de la SNCF sont prévues, a-t-il précisé, en cas de non-respect des horaires, de suppressions des trains en particulier. « Cela représente un bonus-malus d'environ 4 millions d'euros » dit-il, qui s'appliquera également si la qualité de l'information des voyageurs dans ces situa-

tion est insuffisante. Elle sera effective en 2022. Des opérateurs autres que la SNCF, qui jusqu'à présent avait le monopole, arriveront sur le réseau ferroviaire français et régional.

L'appel d'offres sera lancé en 2020 et Guillaume Pepy espère bien l'emporter en prouvant d'ici là que « la SNCF peut mieux faire. » « Cet appel d'offres doit dégager le

droit à cet appel d'offres.

Plus de trains en heure de pointe

Guillaume Pepy et Renaud Muselier n'ont pas souhaité énumérer les lignes qui seraient ouvertes à la concurrence. Toutefois, le vice-président de la Région Philippe Tabarot, en charge des transports, indiquait il y a quelques jours que cela con-

seille-Nice. En attendant, la Région annonce une amélioration de l'offre de trains dès 2019 avec quatre trains par heure en pointe sur les liaisons Cannes-Nice-Monaco et Marseille-Toulon notamment, et à partir de 2022 sur la ligne Marseille-Aix-en-Provence. Ils sont prévus dans le protocole d'accord, de même que l'achat de trains neufs plus confortables et performants. L'accroissement de la capacité des trains est également prévue. Une nécessité puisque l'objectif est de reconquérir les usagers.

Renaud Muselier et Guillaume Pepy ont confirmé que la vente des billets serait possible dans les mairies ou à La Poste en zone rurale. Pas de hausse du prix de ces billets pour cette année. En revanche, la contribution régionale en fonctionnement devrait baisser de 22 millions d'euros sur cinq ans, passant de 276,75 millions en 2019 à 255 millions d'euros en 2023. Moins d'argent avec plus de trains et un meilleur service : un équilibre qui sera difficile à trouver. Ce sont les usagers qui joueront les